

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être âgé de moins de 26 ans,
- Habiter Nuits-Saint-Georges,
- Avoir des ressources en deçà d'un seuil déterminé.

Seules les familles résidant sur le territoire de Nuits-Saint-Georges y compris les hameaux de Concoeur et Corboin, peuvent en bénéficier.

Dans le cas d'un changement de situation professionnelle ou familiale (perte d'emploi, séparation, divorce), justificatifs à l'appui, les revenus de l'année en cours seront pris en compte pour le calcul de la participation.

DURÉE ET VALIDITÉ

Du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

PARTICULARITÉS

La réduction ne se fera que pour une activité par enfant qui peut être pratiquée à la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C) y compris la formation professionnelle cours du soir, (sauf activités camp, stages et activités vacances scolaires), les associations sportives de Nuits-Saint-Georges, les Scouts de France de Nuits-Saint-Georges, le Football club des Hautes Côtes et de Vougeot.

Cette réduction s'étend à l'achat des cartes de piscine, de tennis et de tickets de cinéma (Nuits-Saint-Georges).

MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE PAR ENFANT

Revenu fiscal de référence : 12 mois	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant
de 0 € à 762,25 €	-90%	-90%	-90%
de 762,26 € à 1143,37 €	-50%	-50%	-60%
de 1143,38 € à 1524,49€	-40%	-40%	-50%
de 1524,50 € à 1905,61 €	-30%	-30%	-40%

DOCUMENTS À FOURNIR

- Une photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition année 2022 (impôt sur les revenus de l'année 2021).
- Une photocopie du livret de famille complet.
- Une photo d'identité (pour la carte cinéma uniquement).

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Mairie de Nuits-Saint-Georges, Place d'Argentine
03 80 62 01 20 - 07 88 52 20 08